



**COALITION des TRAVAILLEUSES  
et des TRAVAILLEURS AUTONOMES  
du QUÉBEC**

**Pour nous joindre  
1 800 463. 7360**

- 1.** Sans preuve de revenu pour 1 200\$ par mois
- 2.** Payable en plus des régimes gouvernementaux
- 3.** Sans examen médical
- 4.** Rabais sur des accessoires médicaux

Distribution exclusive par:

**SFTA** Les Services Financiers  
des Travailleurs Autonomes  
Cabinet de services financiers

1841 du Pont  
Saint-Lambert de Lauzon  
(Québec) G0S 2W0

**1 800 463.7360**  
Fax : 418.889.8520

[www.sfta-inc.com](http://www.sfta-inc.com)  
[info@sfta-inc.com](mailto:info@sfta-inc.com)

En collaboration avec



[www.sfta-inc.com](http://www.sfta-inc.com)

## Assurance admissible

Garanties	Moins de 59 ans
Invalidité en cas d'accident*	1 500\$, durée des prestations jusqu'à 65 ans, délai de carence au choix :
Invalidité en cas de maladie*	1 <sup>er</sup> jour, 14, 30, 60, 90, 120 jours
Assurance frais généraux	500\$ par mois payable pendant 24 mois après 1 mois de délai de carence
Assurance Maladie Complémentaire sans médicaments	Assuré principal, monoparentale, couple ou familiale
Soins dentaires (option à AMC ci-haut)	Assuré principal, monoparentale, couple ou familiale

## Montants accordés avec une déclaration simplifiée\*

### Possibilité d'augmentation des garanties

\*Ces montants peuvent être augmentés en fonction des revenus gagnés et des dépenses admissibles déclarés avec une déclaration de santé complète.

## Exclusivité et simplicité

Un concept exclusif d'assurance salaire accident et maladie pour Travailleuses et Travailleurs Autonomes et micro-entreprises.

- Normes d'admissions simplifiées (plus facile de s'assurer et simplification lors d'une réclamation)
- Coût d'un contrat, très abordable
- Protection individuelle personnalisée
- Exclusif dans le marché

## Des protections optionnelles sans questions médicales

- Vie sans questions médicales
- Décès accidentel
- Perte d'usage accidentelle
- Réaménagement suite à un accident
- Soins à domicile
- Rente hospitalière
- Assistance maladies graves
- Fracture accidentelle
- Frais médicaux par accident
- Assurance voyage

## Programme assistance

- Services conseils santé et juridique
- Soutien à domicile et accompagnement
- Information et prévention
- Rabais aux membres

**La force d'un regroupement**